Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 26 juin 2025

Arlysère
UNE AGGLO
à votre service

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni le Jeudi 26 juin 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37
Nombre de délégués présents :
46 délégués présents dont 2 suppléants jusqu'à la délibération n°18
45 délégués présents dont 2 suppléants à partir de la délibération n°19
Nombre de membres représentés :
17 membres représentés jusqu'à la délibération n°18
18 membres représentés à partir de la délibération n°19

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-200068997-20250626-2025_06_26_D37-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 01/07/2025

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOUI AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET *(jusqu'à la délibération n°18)*
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES

GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	**Prénoms**	**NOMS**
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE
SAINT VITAL	Jean-Paul	MERMOZ

Délégués représentés :

Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
Christelle SEVESSAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Claudie TERNOY LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Hervé MURAZ DULAURIER
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Gisèle MOLLIET	BEAUFORT SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Claude DURAY	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Alain REGAUDIAT

Jean-Marc DESCAMPS	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Sylvie RUFFIER DES AIMES
Pierre LOUBET	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO *(à partir de la délibération n°19)*
Alain ZOCCOLO	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Yves DUNAND
Philippe MOLLIER	NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Robin DEVRIEUX-PONT	SAINT PAUL SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Sandrine BERTHET	TOURNON	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Développement économique – ZAE Château 2 à La Bathie – Clôture de la concession – rétrocession des emprises et des ouvrages – Quitus à la SAS
Rapporteur : Christian RAUCAZ

Par délibération n° 29 en date du 27 juin 2024, le Conseil Communautaire approuvait la clôture de la concession et la rétrocession des emprises de la ZAE Château 2 à La Bathie.
Il convient d'abroger cette même délibération qui comprenait des erreurs de superficie et des dépenses.

Une Convention Publique d'Aménagement a été signée le 10 mars 2004 entre la Communauté de Communes de la Région d'Albertville (Co.RAL) et la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS). Il a été confié à cette dernière la réalisation et la commercialisation de la ZAC Château 2 située à La Bâthie. La durée initiale de la concession était de 5 ans.

L'avenant n° 1, établi le 31 août 2007, a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 10 mars 2011.
L'avenant n° 2, établi le 7 mars 2011, a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2014.
L'avenant n° 3, établi le 3 décembre 2013, a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2015.
L'avenant n° 4, établi le 11 février 2016, a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 31 mars 2017.
L'avenant n° 5, établi le 9 janvier 2017, a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 31 mars 2019.
L'avenant n° 6, établi le 12 mars 2020, a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 31 mars 2021.
L'avenant n° 7, établi le 14 décembre 2020, a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2021.
L'avenant n° 8, établi le 20 décembre 2021, a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2022.
L'avenant n° 9, établi le 5 janvier 2023, a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2023.
Au 1er janvier 2017, la CA Arlysère s'est substituée à la Co.RAL sur ce contrat de concession.

Vu l'avis favorable de la commission opérationnelle des Zones d'Activités Economiques,

L'opération d'aménagement étant à ce jour achevée tant en dépenses qu'en recettes, le bilan de clôture s'établit ainsi :

Les dépenses globales s'élèvent en définitive à 984 843.59 €
Etudes ..... 30 332.42 €
Acquisition terrains ..... 196 475.30 €
Frais annexes sur acquisitions ..... 15 026.97 €
Travaux ..... 464 828.26 €
Maîtrise d'œuvre ..... 25 497.06 €
Frais divers de gestion ..... 16 069.77 €
Frais financiers préfinancement ..... 25 806.02 €
Honoraires aménageur ..... 210 807.79 €
Les recettes globales s'élèvent en définitive à 1 313 693.16 €
Vente de terrains ..... 1 295 330.86 €
Produits financiers ..... 18 362.30 €

Résultat de l'opération (excédent) : 328 849.57 €
Cet excédent de trésorerie sera reversé à Arlysère.

Par ailleurs, il convient d'engager la régularisation des emprises de terrains inclus dans le périmètre de la ZAC. Elles portent sur les parcelles suivantes représentant une surface totale de 2 hectares 13 ares et 33 centiares :

Sur le territoire de la Commune de La Bathie (SAVOIE)			
SECTION	**NUMERO**	**CONTENANCE (m²)**	**LIEU - DIT**
F	592	3553	VAENACHAUX
F	599	1556	VAENACHAUX
F	600	5249	VAENACHAUX
F	604	2710	VAENACHAUX
F	611	495	VAENACHAUX
F	622	632	VAENACHAUX
F	623	75	VAENACHAUX
F	629	104	VAENACHAUX
F	630	72	VAENACHAUX
F	633	620	VAENACHAUX
F	4180	39	VAENACHAUX
F	4184	57	VAENACHAUX
F	4187	64	VAENACHAUX
F	4190	20	VAENACHAUX
F	4193	21	VAENACHAUX
F	4196	23	VAENACHAUX
F	4197	63	VAENACHAUX
F	4199	48	VAENACHAUX
F	4200	158	VAENACHAUX
F	4202	54	LES VERNAYS
F	4215	12	SOUS CHANTEMERLE
F	4217	15	SOUS CHANTEMERLE
F	4219	35	SOUS CHANTEMERLE
F	4222	16	SOUS CHANTEMERLE
F	4224	63	SOUS CHANTEMERLE
F	4228	6	SOUS CHANTEMERLE
F	4247	6	VAENACHAUX
F	4250	10	VAENACHAUX
F	4254	12	VAENACHAUX
F	4255	3	VAENACHAUX
F	4257	10	VAENACHAUX
F	4258	594	VAENACHAUX
F	4260	35	VAENACHAUX
F	4261	387	VAENACHAUX
F	4263	11	VAENACHAUX
F	4264	20	VAENACHAUX
F	4266	115	VAENACHAUX
F	4268	87	VAENACHAUX

F	4270	90	VAENACHAUX
F	4272	74	VAENACHAUX
F	4276	7	VAENACHAUX
F	4279	6	VAENACHAUX
F	4282	8	VAENACHAUX
F	4285	75	VAENACHAUX
F	4289	100	VAENACHAUX
F	4291	50	VAENACHAUX
F	4294	337	VAENACHAUX
F	4311	392	VAENACHAUX
F	4313	318	VAENACHAUX
F	4315	336	VAENACHAUX
F	4317	343	VAENACHAUX
F	4320	278	VAENACHAUX
F	4323	618	VAENACHAUX
F	4335	638	VAENACHAUX
F	4337	166	VAENACHAUX
F	4339	163	VAENACHAUX
F	4341	49	VAENACHAUX
F	4343	23	VAENACHAUX
F	4345	21	VAENACHAUX
F	4347	49	VAENACHAUX
F	4349	42	VAENACHAUX
F	4350	4	VAENACHAUX
F	4353	90	VAENACHAUX
F	4423	6	SOUS CHANTEMERLE

Ces biens seront rétrocédés à l'euro symbolique. Toutefois, leur valeur estimative s'élève à 83 625,36 € hors équipement.

Il apparait également nécessaire de préciser que les équipements publics reviennent à la collectivité. Leur montant s'élève 465 000 €.
Il convient ainsi d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le Procès-verbal de remise d'ouvrages, dont le projet est joint en annexe.

Conformément à l'article L.1311-13 du CGCT, la rétrocession du foncier et des équipements publics aura lieu à l'euro symbolique auprès de la Société d'Aménagement de la Savoie et sera réalisée en la forme administrative. La Collectivité territoriale partie à l'acte sera représentée, lors de la signature de l'acte par un Vice-Président dans l'ordre de leur nomination.

M. le Président, Frédéric BURNIER FRAMBORET et Michel CHEVALLIER *se déportent du vote de la délibération et des débats préalables.*
Le pouvoir de vote de ***Philippe MOLLIER*** *n'est pas utilisé.*

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *abroge la délibération n° 29 du 27 juin 2024 ;*
- *arrête définitivement les comptes aux montants indiqués ci-dessus ;*
- *accepte définitivement l'ouvrage et en constater l'intégration au patrimoine d'Arlysère (débit au c/21xx (041) selon la nature des équipements pour 465 000 € et crédit au 1328 (041) pour 465 000 €) ;*
- *donne quitus à la SAS pour sa mission tant sur le plan technique que financier ;*
- *accepte contre reçu, la remise par la SAS de l'intégralité des marchés et pièces annexes affectées aux dépenses de l'opération ;*
- *demande à la SAS le remboursement de l'excédent de trésorerie constaté s'élevant à la somme de 328 849.57 € (crédit 7574) ;*
- *approuve la rétrocession des terrains susmentionnés, au prix total de 1 euro symbolique (débit au 2111 (041) pour 83 625.36 € et un crédit au 1328 (041) pour 83 625.36 € ;*
- *valide la valeur des terrains précités aux prix susmentionné ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le Procès-verbal de remise des ouvrages de la ZAE du Château 2 ;*
- *précise que la régularisation de cette acquisition interviendra par un acte établi en la forme administrative ;*
- *autorise un Vice-Président dans l'ordre de sa nomination à procéder à la signature de l'acte d'acquisition élaboré dans la forme administrative conformément à l'article L.1311-13 du CGCT ;*
- *autorise Monsieur Franck LOMBARD, en sa qualité de Président, à recevoir et authentifier l'acte en la forme administrative ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

Communauté d'Agglomération Arlysère